

Coordinateur, coordinatrice, responsable de secteur enfance ou jeunesse

Type de poste

Il ou elle est responsable de projet enfance et/ou jeunesse est garant de la cohérence et de la qualité des pratiques éducatives et pédagogiques en lien avec les projets éducatifs de territoire.

Coordinateur, coordinatrice de secteur, de projet, animateur-responsable, animatrice-responsable de structures enfance ou jeunesse.

Quatre types de compétences professionnelles visées

UC 1 : Concevoir un projet d'action (Analyser les enjeux du contexte socio professionnel, formaliser les éléments d'un projet d'action, coordonner au regard des valeurs de l'Education).

-> 210 heures

UC 2 : Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action (Animer une équipe de travail, promouvoir les actions, gérer la logistique, animer une démarche qualité, organiser le partenariat, mobiliser les ressources, accompagner l'implication des bénévoles).

-> 245 heures

UC 3 : Conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio éducative (Définir les cadres des interventions pédagogiques, encadrer un groupe et conduire des interventions au moyen de supports variés, conduire des actions de formation).

-> 175 heures

UC 4 : Animer en sécurité ce champ d'activités (Mobiliser les ressources techniques du champ d'activité, anticiper les risques juridiques et techniques).

-> 91 heures

Conditions d'admission

- Ne pas faire l'objet d'une interdiction d'encadrement de mineurs.
- Être titulaire du PSC1 ou équivalent
- Disposer des pré requis réglementaires (article 10 du décret no 2006-1418 du 20 novembre 2006) : soit être titulaire d'un diplôme de niveau IV du champ de l'animation, enregistré au répertoire national des certifications professionnelles ; soit être titulaire d'un diplôme de niveau III enregistré au répertoire national des certifications professionnelles ; soit attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV et se prévaloir d'une expérience d'animation de six mois ; soit justifier de vingt-quatre mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à mille six cents heures minimum.

Possibilités de financement

- **Vous êtes en cours d'emploi :** Renseignez-vous auprès de votre employeur (période de professionnalisation, plan de formation entreprise, projet de formation individuelle, CPF...)
- **Vous êtes demandeur ou demandeuse d'emploi :** Prenez contact avec votre conseiller ou conseillère Pôle Emploi ou mission locale... Contrat de professionnalisation, CIF-CDD, aide spécifique du Conseil Départemental pour les bénéficiaires du RSA, aide individuelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, accompagnement SESAME par la DDCS (sous certaines conditions)...

Organisation de la formation

- 749 heures en centre de formation (21 regroupements de 4 ou 5 jours) dont 28 heures de positionnement
- 775 heures minimum en structure professionnelle
- 10 à 12 stagiaires

Principes

- **Alternance et tutorat :** une combinaison d'apports théoriques et de pratiques professionnelles sur un rythme approximatif d'une à deux semaines par mois.
- **L'individualisation des parcours :** les contenus et la durée de la formation peuvent être allégés suite à la semaine de positionnement.

Equipe pédagogique

Animée par le formateur référent ou la formatrice référente, la session est assurée par une équipe pédagogique et professionnelle expérimentée.

Lieu

Le centre de formation est situé à Bordeaux à côté de la barrière de Pessac sur le boulevard George V.

Public concerné

Cette formation s'adresse à toutes personnes salariées ou non exerçant ou souhaitant exercer dans des structures d'animation, des accueils collectifs de mineurs, des collectivités territoriales...

Coût de la formation

8 988 euros

(tarif applicable au 1er janvier 2020)

Les titulaires du diplôme d'État d'assistant de service social (DEASS) ou du diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES) ou du diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE) ou du diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé (DEETS) ou du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale (DECESF) disposent d'une équivalence pour les UC 1 et 2 du DEJEPS « Développement de projets, territoires et réseaux ».

D'autres équivalences sont possibles, se renseigner auprès de notre organisme.

Les candidats et candidates ayant certifié certaines UC par la voie de la VAE peuvent s'inscrire en « parcours partiel ».